

COMMUNE DE PROVEYSIEUX



COMITE CONSULTATIF DES HABITANTS

RAPPORT ANNUEL 2022

présenté en séance publique du Conseil Municipal
le 28 septembre 2022

A- RAPPEL DE L'ORGANISATION.....	2
- Fonctionnement.....	2
- Composition du Comité.....	2
B- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ POUR 2021-2022.....	3
- Réunions et travaux divers :.....	3
- Détail des contributions adressées au Maire.....	3
C- BILAN & PERSPECTIVES.....	6
- Pour l'année 2021-2022.....	6
- Concernant l'année 2022-2023.....	7
D- ANNEXES.....	9

A- RAPPEL DE L'ORGANISATION

- Fonctionnement

- Le CCDH installé en 2020 intervient à la demande du maire, ou de la moitié au moins des membres du Conseil Municipal, ou à la demande des responsables des Commissions Municipales.
- Il peut se saisir lui-même de tout sujet qu'il juge important dans l'intérêt du village.
- Il peut auditionner toute personne élue, habitant, responsable d'association locale, consulter ou constituer une expertise extérieure et solliciter auprès du Maire l'accès aux documents qu'il juge nécessaire. Un de ses membres peut être missionné à titre qualifié dans une Commission Municipale.
- Il dispose de la logistique communale pour son fonctionnement.
- Il ne dispose d'aucun pouvoir délibératif et décisionnel.

- Composition du Comité

- Il est composé de douze membres répartis en trois collèges :
 - Collège des anciens élus municipaux : Pierre BLANC, Cyril DOMENECH, Véronique LAFORETS et Jacques MICHALLET ;
 - Collège des personnes ayant toujours vécu au village : Delphine BAILLE, Gaston NAVIZET, Gisèle ROCHE et Michel ROCHE ;
 - Collèges des jeunes habitants : Lucie BRAZIER, Olivier DEBRAY, Guillaume JAY et Sarah MARTIN
- Chaque membre est nommé par le maire à titre personnel pour 3 ans renouvelables et à chaque fois qu'une nouvelle nomination s'impose.

Pour l'année 2021-2022, ce collectif a élu pour un an reconductible

- deux référents chargés de l'animation du groupe et des relations avec le maire : Cyril Domenech et Véronique Laforets
- deux secrétaires chargés de la communication entre les membres du comité, de l'établissement et de la conservation des écrits : Olivier Debray et Pierre Blanc.

B- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ POUR 2021-2022

- Réunions et travaux divers :

- 6 réunions plénières (dont une en présence du Maire et du premier adjoint)
- 4 rencontres intermédiaires en groupes de travail
- suivi de 3 réunions du Conseil Municipal
- Participation à 6 réunions de Commissions Municipales ou de rencontres avec des partenaires, en particulier sur le thème de l'aménagement et du logement.
- Article paru au bulletin municipal de novembre 2021 (voir page 10)
- 2 participations aux réunions de hameau.
- Contribution à la tenue des bureaux de vote
- 5 contributions écrites adressées au Maire
- Préparation du présent rapport annuel.

- Détail des contributions adressées au Maire

Cinq contributions écrites ont été remises au Maire. Elles sont rapidement présentées ici. L'intégralité des textes est disponible en annexe pages 11 et suivantes.

Contribution n°6 du 18 novembre 2021

- Informe le Maire de la nomination de nouveaux référents pour le comité (Cyril Domenech & Véronique Laforets) et le maintien des secrétaires (Pierre Blanc & Olivier Debray).
- Fait part des pistes envisagées afin de faciliter l'intégration et l'implication des membres du collège des jeunes au sein du CCDH.
- Communique les deux sujets qu'il souhaite prioritairement aborder cette année : la question de l'habitat et la gouvernance municipale d'une petite commune au sein de la structure intercommunale Grenoble Alpes Métropole.

Contribution n°7 du 27 Janvier 2022

- Regrette le retard pris quant à la publication des comptes rendus des commissions participatives sur le site dédié au travail collaboratif.
- Souligne la qualité du dernier bulletin municipal tant sur le fond que sur la forme. Cette publication est attractive et intéressante.
- Attire l'attention du Conseil municipal sur l'importance d'engager au plus vite une réflexion au sujet de l'habitat au village, étant donné les enjeux majeurs liés à cette question, et invite l'équipe municipale à se doter sans délai de toutes les ressources disponibles pour ce faire.
- Propose son soutien total sur ce sujet, tant auprès de l'équipe municipale que de la population ou d'organismes extérieurs.
- Informe qu'une contribution plus étoffée sur la question de l'habitat et du logement sera produite au cours du mois de Février.
- Sollicite la présence du Maire et de son adjoint en charge de l'habitat et du logement pour participer à sa prochaine réunion.

Contribution n°8 du 24 Février 2022

Cette contribution centrée sur l'habitat, le logement, et plus largement l'avenir de la vie à Proveysieux a fait l'objet d'un investissement important : travail personnel de chacun des membres du CCDH, recherche documentaire, mise en commun, discussions et synthèse.

Trois questions de départ ont servi d'appui à la réflexion :

- Pourquoi réfléchir à l'habitat et à la population de Proveysieux est important pour l'avenir du village ?
- Quelles pistes sont à creuser pour faire évoluer le village ? Comment pourrait-on les mettre en œuvre ?
- Quelles limites entrevoyons-nous ? Quels seraient les écueils à éviter ?

À la fois observation de la situation actuelle du village, analyse et prospective, cette contribution conséquente (8 pages) plaide pour qu'une action publique puisse contribuer, même modestement, à préserver et renforcer la mixité sociale du village. Le CCDH, à l'unanimité, estime indispensable que la commune se dote des moyens de conserver la présence d'habitants aux revenus modestes qui participent, au même titre que la vie associative, au bon fonctionnement et à la richesse humaine de notre commune, et qui pourraient ne plus pouvoir « se payer Proveysieux » : artisans, agriculteurs, personnels municipaux, emplois familiaux, etc.

Au-delà de ce qui pourrait effectivement être réalisé, il y a sur ce sujet un enjeu fort de confiance dans le politique : il serait dommageable qu'une équipe municipale dynamique butte sur un point important de sa profession de foi. Ce serait là un message brouillé pour la suite (la sienne ou celle de l'équipe suivante), et risquerait à terme d'affaiblir l'intérêt pour Proveysieux de rester une commune.

Le texte fait également état de pistes de mise en œuvre qui pourraient être creusées et renouvelle la proposition d'aide à l'équipe municipale concernant ce dossier difficile, mais central pour l'avenir du village.

Contribution n°9 du 19 Mai 2022

- Souhaite que sa contribution N°8 soit rendue publique via le site internet de la commune.
- Propose de déléguer deux de ses membres pour encadrer une table de dépouillement réservée aux jeunes de la commune lors du deuxième tour des élections législatives le 19 juin 2022.
- Au regard de la situation actuelle parfois difficile des associations du village, suggère qu'un « Groupe action projet » soit structuré pour l'aménagement de la place de Pomarey en lieu et place du portage associatif actuellement envisagé par la municipalité.

Contribution n°10 du 8 septembre 2022

- S'inquiète des conséquences du réchauffement climatique sur la commune et suggère des pistes pour mieux faire face aux risques encourus par les habitants et la nature.
- Rappelle son souci concernant la vie associative et invite l'équipe municipale à se saisir du sujet en rencontrant les associations suite à leurs assemblées générales pour faire le point avec elles.
- Informe le maire que son rapport annuel sera présenté au Conseil municipal le 28 septembre.

C- BILAN & PERSPECTIVES

- Pour l'année 2021-2022

Fonctionnement du CCDH :

- Les formes de travail du CCDH se sont diversifiées : travail personnel ou en sous-groupes puis mise en commun et débat, représentations dans diverses commissions et réunions, écriture à plusieurs mains, etc. Ajoutée à une meilleure interconnaissance entre ses membres, cette évolution a rendu le fonctionnement à la fois plus souple et plus dynamique.
- L'investissement des jeunes qui était un souci l'an dernier l'est beaucoup moins cet année. Même si ce collège compte de nombreuses absences aux réunions (études ou formation loin du village, horaires parfois incompatibles, etc.), tous se tiennent accrochés, restent en lien via une forme de tutorat, et contribuent aux travaux du groupe.
- Deux bémols pour cette année :
Par manque de disponibilité, nous n'avons pas mis en route la boîte aux lettres et l'adresse électronique que nous avons envisagées pour faciliter les contacts avec la population. Pour la même raison, seules deux réunions de hameaux ont été suivies.
Également par manque de disponibilité, mais aussi faute de trouver une porte d'entrée évidente sur le sujet, le thème des relations Commune-Métro n'a pas été abordé, d'où son report pour l'année qui vient.

Investissements et finances communales

Le CCDH a été amené à pointer l'importance de relancer sans tarder les investissements pour remettre à flot les finances communales. Plus que fragiles, celles-ci menaçaient d'impacter le fonctionnement quotidien auprès des habitants.

Le Comité note que les investissements déjà réalisés par l'équipe municipale ou en cours sur les bâtiments communaux participent à l'entretien et l'enrichissement du patrimoine public. Ils vont prochainement révéler leurs effets positifs sur les finances de la commune et témoignent, si besoin était, l'engagement et le travail reconnus des élus depuis le début de leur mandat.

Interrogations quant à l'intérêt du CCDH pour l'équipe municipale

Le Comité consultatif des habitants a été installé dans le cadre du projet de mandat de l'équipe municipale. Après deux années de fonctionnement, ses membres s'interrogent sur l'intérêt de leur investissement pour l'équipe municipale.

L'interrogation porte notamment sur la non prise en compte de suggestions ou demandes politiquement anodines mais très importantes pour les habitants. À titre d'illustration, la demande que soit adressé aux habitantes un justificatif de changement d'adresse mentionnant leurs nom et titre n'a même pas été prise en compte par un entrefilet dans le bulletin municipal. De la même manière, la contribution N°8 portant sur le logement n'est toujours pas en ligne au 18 septembre 2022, alors qu'il avait été acté lors de la remise du rapport 2021 qu'elles le seraient toutes, et que, particulièrement pour celle-ci, la demande de publicisation a été renouvelée dans la contribution suivante (contribution n°9 du mois de mai).

Plus généralement, le CCDH se demande si - et comment - son travail est mobilisé par l'équipe municipale, et en quoi il lui est utile. S'il est tout à fait compréhensible qu'une période de rodage soit nécessaire pour articuler l'équipe municipale et le Comité de manière féconde au regard de la nouveauté de celui-ci et de la place singulière qu'il occupe, ce qui était abordé sous forme de question lors de la présentation du premier rapport est devenu inconfortable cette seconde année. Les membres du CCDH étant nommés pour trois ans renouvelables, l'année 2022-2023 sera sur ce point décisive.

- Concernant l'année 2022-2023

Pour l'année à venir, le CCDH priorisera deux thèmes :

L'articulation entre politique communale et politique métropolitaine

La plupart des habitants de la commune n'ont qu'une vague idée de ce qu'est la Métro, de ses compétences et de son fonctionnement. Le CCDH souhaite produire et/ou compiler des données compréhensibles sans être simplistes autour des questions suivantes :

- Quelles sont les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la Métro ?
- Les économies d'échelle dans la gestion de notre commune sont elles quantifiables ?
- Y a-t-il dilution (ou pas) de la responsabilité locale ? Brouillage du pouvoir des élus municipaux ? Manque de transparence pour l'usager/contribuable sur le « qui fait quoi » au final ?
- Quelle charge de travail les coopérations intercommunales représentent-elles pour les élus ?

- Quelle place des petites communes dans les décisions à La Métro malgré ou grâce à certains regroupements plus politiques ou stratégiques ?
- Quelle est la réalité de la solidarité entre les 49 communes ?

Sans qu'elles soient ni exhaustives ni définitivement arrêtées, les actions envisagées pourraient comprendre la préparation avec l'équipe municipale d'une séance publique du Conseil sur le sujet, précédée ou suivie d'un bulletin municipal présentant informations et analyses.

Vie associative

La vie associative, historiquement riche à Proveysieux, connaît, comme souvent dans le passé, des hauts et des bas en termes de mobilisation des bonnes volontés. À compter trop longtemps sur les mêmes personnes qui s'épuisent, à ne pas freiner parfois un public strictement consommateur d'une activité ou d'une ambiance, la vie associative pourrait s'essouffler dangereusement. Le CCDH souhaite faire le point sur la situation actuelle des associations. Les modalités de travail ne sont pas encore définies : invitation des associations lors d'une réunion du Comité, rencontres des bureaux de chacune des associations, etc.

Pour le Comité consultatif des habitants de Proveysieux, le 28 septembre 2022

Cyril Domenech

Véronique Laforets

D- ANNEXES

Annexe 1 : Article pour le bulletin municipal de novembre 2021	Page 10
Annexe 2 : Contributions adressées au Maire	11

Annexe 1 : Article pour le bulletin municipal de novembre 2021

Lors du dernier conseil municipal du 29 septembre le comité consultatif a présenté son rapport annuel qui détaille les réflexions menées depuis son installation en septembre 2020.

Le document , accessible sur le site de la mairie, a fait l'objet d'échanges avec les conseillers municipaux et les personnes présentes ce soir là.

Le comité consultatif, constitué de 12 membres, est un groupe de réflexion qui analyse les actions lancées par nos élus et peut leur proposer des pistes de réflexion et d'actions. Il ne dispose d'aucun pouvoir délibératif et décisionnel.

C'est ainsi qu'au cours des 8 réunions de nombreux sujets ont été discutés et fait l'objet de contributions sur des sujets aussi variés que la sécurité routière, le bilan énergétique des bâtiments communaux ou l'importance des logements.

Il s'appuie sur les délibérations prises par le conseil municipal pour apporter le cas échéant son avis sur leurs contenus et débat sur des pistes de réflexion concernant la vie de notre commune.

Il souhaite pouvoir recueillir des idées de débats provenant des habitants, pour cela le groupe est accessible grâce au site de la mairie, ou bien lors des réunions de hameaux. Il ne s'agit pas de se substituer aux nombreuses commissions mais de réfléchir sur des sujets « parapluie ».

Si vous souhaitez apporter votre contribution à ces échanges vous pouvez également contacter un de ces membres dont la liste est précisée dans le rapport.

Parmi les sujets qui pourraient être débattus prochainement celui de la place de la métropole dans notre vie de tous les jours ou encore comment voudrait-on voir évoluer les paysages de notre commune (naturel, social ou urbanisme).

Annexe 2 : Contributions adressées au maire pour l'année 2021-2022

Contribution N°6 du 18 novembre 2021	Page 12
Contribution N°7 du 27 janvier	13
Contribution N°8 du 24 février 2022	14
Contribution N°9 du 19 mai 2022	20
Contribution N°10 du 8 septembre 2022	21

Suite à sa séance du 18 novembre 2021, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH),

1. Confirme sa demande, validée par l'ensemble de l'équipe municipale le 29 septembre, de voir figurer in extenso son rapport 2021 sur le site de la mairie.
2. Informe monsieur le Maire avoir procédé à l'élection annuelle de ses référents et secrétaires. Cyril DOMENECH et Véronique LAFORETS remplacent Jacques MICHALLET et Gisèle ROCHE aux postes de référents, Pierre BLANC et Olivier DEBRAY restent secrétaires.
3. Rappelle les délégations confiées à Cyril DOMENECH pour représenter le CCDH à la commission « Enfance-Jeunesse », et à Véronique LAFORETS pour la commission « aménagement ».
4. Reconnaît comme essentiel le choix spécifique de l'équipe municipale d'avoir nommé des jeunes Proveysards dans le CCDH, et prend à coeur d'assurer la pérennité du collège qu'ils composent. L'expérience de la première année met en évidence la nécessité, tant pour les autres membres du Comité que pour l'équipe municipale, de renforcer et valoriser la fonction d'initiation à la vie communale du CCDH. Des aménagements de fonctionnement pour une meilleure intégration des plus jeunes au sein du Comité viennent d'être actés. Une organisation collective pour faciliter leurs déplacements lors des réunions a été mise en place, de même qu'un « tutorat » pour accompagner en interne les jeunes qui le souhaitent. Ce tutorat devrait permettre aux jeunes de prendre des renseignements et de se forger une opinion dans un cadre plus confortable que les seuls moments de réunions durant lesquelles leur prise de parole, face à tout un groupe de personnes déjà aguerries à la vie municipale, est forcément difficile.

D'autres initiatives sont en réflexion :

- ouvrir une des réunions de l'année plus largement aux 15-25 ans de la commune à un moment/horaire plus propice (vacances ?), et sous la conduite du collège jeunes lui-même,
 - recueillir auprès de la jeunesse les idées et propositions sur la vie et l'avenir du village qui ne seraient pas remontées dans les commissions extra-municipales afin de les transmettre au Maire et au Conseil Municipal,
 - une intervention synthétique et pédagogique d'un(e) élu(e) sur les tenants et aboutissants de la gestion d'une commune
 - la formalisation plus solennelle de leur nomination au CCDH
 - etc.
5. Communique les deux sujets qu'il souhaite prioritairement aborder cette année.
 - I) la question de l'habitat qu'il juge centrale, comme annoncé dans sa contribution n°4 du 29 avril 2021 et au chapitre « perspectives » de son rapport annuel remis en conseil municipal le 29 septembre 2021 (page 8). Le CCDH entend apporter sa contribution active au travail de l'équipe municipale sur ce sujet particulièrement difficile.
 - II) la gouvernance municipale d'une petite commune au sein de la structure intercommunale Grenoble Alpes Métropole.
 6. Sollicite la présence du maire et/ou celle de l'adjoint en charge du dossier « Logement/aménagement » à sa prochaine réunion prévue le jeudi 27 janvier 2022 à 19h00.

Suite à sa séance du 27 janvier 2022, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH),

1. Regrette le retard pris quant à la publication des comptes rendus des commissions participatives sur le site dédié au travail collaboratif. Ce délai vient contrarier l'engagement de transparence de la vie publique pris par l'équipe municipale, et peut nuire à la dynamique des commissions.
2. Souligne la qualité du dernier bulletin municipal tant sur le fond que sur la forme. Cette publication est attractive, intéressante et de nature à faire envie à beaucoup de communes.

HABITAT-LOGEMENT

Au cours de la séance publique du Conseil municipal du 26 janvier, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH) a appris que la décision d'adhérer à la Société Publique Locale Inovaction avait été ajournée.

3. Après s'être déjà exprimé lors de contributions précédentes à ce sujet, le CCDH comprend l'hésitation de l'équipe municipale qui a déjà pris à bras le corps et avec efficacité nombre de ses missions, mais réaffirme sa sensibilité aux questions d'habitat et de logement éminemment stratégiques pour l'avenir du village, et confirme qu'il s'empare de cette question considérée prioritaire.
4. Estime que les sujets de l'habitat et du lieu de convivialité n'ont pas à être en concurrence dans l'action publique, ces deux thèmes n'étant absolument pas du même niveau. Le premier figure en bonne place dans la profession de foi de l'équipe municipale, demande à être engagé tôt dans un mandat municipal, et porte des enjeux majeurs en termes d'avenir du village qui sont sans commune mesure avec ceux du lieu de convivialité.
5. Invite l'équipe municipale à se doter sans délai de toutes les ressources disponibles (SPL Inovaction, AURG notamment) pour engager et soutenir sa réflexion sur le sujet, comme elle a su le faire pour le thème « Energie-mobilité » en adhérant rapidement, par principe, et sans projet défini à la SPL ALEC.
6. Propose son soutien total pour la part de responsabilité qui est la sienne, tant auprès de l'équipe municipale que de la population ou d'organismes extérieurs.
7. Précise que cette position du CCDH est prise à l'unanimité
8. Adressera dans la dernière semaine de février une contribution, étoffée en termes de contenu, motivant l'importance de cette orientation quant à l'avenir du village.
9. Sollicite la présence du maire et/ou celle de l'adjoint en charge du dossier « Logement/aménagement » lors de sa prochaine réunion prévue le jeudi 24 mars 2022 à 19h00.

Cette huitième contribution vient préciser et motiver la position du Comité Consultatif des Habitants de Proveysieux concernant les questions d'habitat, et réaffirmer la prépondérance de leur prise en compte pour l'avenir du village.

Elle a été élaborée de la manière suivante :

- reprise des précédents travaux du CCDH (comptes rendus, contributions, rapport annuel)
- mise en place d'un sous-groupe pour débroussailler et préparer le travail du comité à ce sujet (décembre 2021)
- réunion spécifique avec l'habitat comme seul point à l'ordre du jour (janvier 2022)
- travail individuel de précision des idées et recueil d'informations complémentaires (11 membres du comité mobilisés)
- synthèse et formalisation des écrits de chacun
- relecture, ajustements et validation par tous (février 2022)

Elle est présentée en 5 points et des annexes.

Point n° 1 – L'habitat, un sujet incontournable pour l'avenir du village	Page 15
Point n° 2 – Ce qui pourrait être fait et les pistes à explorer	16
Point n° 3 – Comment pourrait-on s'y prendre ?	16
Point n° 4 – Points de vigilance	17
Point n° 5 – Soutiens et opportunités	17
Annexes	18

Point n° 1 – L’habitat, un sujet incontournable pour l’avenir du village

La proximité de Grenoble et le cadre de vie de Proveysieux jouent très fortement sur l’attractivité de la commune. En termes d’avenir du village, la question de l’habitat est en conséquence majeure.

Il est capital de maintenir la dynamique d’une vie de village avec ses échanges intergénérationnels de l’école aux plus anciens et nouveaux arrivants : des chances existent déjà avec le support historique d’associations indispensables, de la diversité d’origine sociale, des métiers exercés, des centres d’intérêts, et de sa vie agricole contribuant largement au maintien de ses paysages.

À cette fin, un certain nombre de perspectives et de conditions doivent être garanties à terme, en prenant soin d’associer au mieux la population à la démarche :

► Ne pas laisser le village évoluer sous la seule loi du marché de l’immobilier, afin que des gens à revenus modestes restent ou accèdent au village. Pour exemple, les prix qui se pratiquent de plus en plus couramment ne sont accessibles qu’à des personnes qui disposent de revenus importants : emprunter 300 000 euros sur 20 ans nécessite un revenu mensuel de 4 300€ ; emprunter 400 000 euros sur la même durée requiert un revenu avoisinant 6 000€/mois (estimations réalisées avec le site <https://www.service-public.fr>).

Deux graphiques (page 18) situent les niveaux de vie et de qualification des habitants de Proveysieux au regard des populations métropolitaine, départementale et nationale.

La carte disponible page 19 met une focale sur la répartition géographique des niveaux de vie au village. Dans une lecture fine, on observe que le niveau de vie des habitants se calque sur l’ancienneté des mutations foncières (récentes à Rigaudière, plus anciennes sur Pomarey, quasi inexistantes au Mollard), confirmant s’il en était besoin que la pression immobilière modifie la composition sociale du village.

► Préserver et renforcer la mixité sociale au village pour conserver la présence d’habitants qui participent, au même titre que la vie associative, au bon fonctionnement et à la richesse humaine de notre commune, et qui pourraient ne plus pouvoir « se payer Proveysieux » : artisans, agriculteurs, personnels municipaux, emplois familiaux.

► Influencer, même modestement, sur une maîtrise de l’avenir de l’école à long terme avec l’arrivée de nouveaux habitants et le maintien possible des jeunes qui y ont grandi. La continuité de l’école, on le sait, conditionne la dynamique du village.



J'aimerais bien rester à Proveysieux après mon CM2

► Préserver et renforcer l’activité économique : agricole, forestière, artisanale, favorisant la découverte du site et l’activité culturelle et artistique. Faciliter les savoirs-faire avec la production/vente de produits locaux.

► Se donner la possibilité de tenir ouverts des espaces, pas seulement dans le seul but de les garder habitables, mais en poursuivant, avec des moyens locaux, une gestion avisée des milieux et de la forêt communale ou privée.

► Donner des perspectives et une sécurité à des personnes vieillissantes qui peinent à rester chez elles (maison trop grande, trop difficile à chauffer et à entretenir...), ou qui peuvent se sentir isolées malgré la bienveillance des voisins, celles qui souhaitent vivre dans un autre espace-logement, ou encore qui sont en souci pour que leur bien reste dans la famille. Sans oublier certains Proveysards qui n’arrivent pas ou plus à entretenir leur patrimoine

► Enrichir sur le long terme la commune avec quelques possibilités de revenus en augmentant sa réserve foncière, et par voie de conséquence ses marges de manœuvres en consolidant le budget communal mis à mal par les diminutions successives des dotations de l’État

Point n° 2 – Ce qui pourrait être fait et les pistes à explorer

Deux voies qui ne s'excluent pas l'une et l'autre nous paraissent importantes à privilégier :

► Bâti existant : permettre aux propriétaires de restaurer et/ou réhabiliter des habitations ou bâtiments en vue d'abonder une offre locative pérenne. Sur le plan foncier, s'attacher à rendre habitables des granges, et à reclasser constructibles des terrains perdus au travers du PLUI, sans oublier non plus le foncier non bâti et les difficultés que rencontrent certains propriétaires à entretenir leur patrimoine.

*J'hallucine !
10 % des maisons
du village
sont inhabitées*

► Construction ou aménagement sous maîtrise communale : De petits bâtiments municipaux (à côté de l'école, à Pomarey...) pourraient être diversement dévolus en fonction des besoins repérés : logement locatif à long terme (y compris logement de fonction), habitat semi-collectif pour des personnes âgées, colocation de jeunes du village, logement d'urgence avec affectation temporaire gérée par le CCAS, gîte touristique communal en cas de vacance ponctuelle, etc. Une souplesse d'utilisation permettrait à la fois de répondre à des besoins qui évoluent nécessairement, tout en préservant une continuité des rentrées financières pour la commune.

On pourrait en profiter pour faire un local pour les jeunes

Point n° 3 – Comment pourrait-on s'y prendre ?

► Travailler la réflexion sur l'habitat de concert avec d'autres préoccupations portées par l'équipe municipale : action sociale, développement économique, lieu de convivialité, emploi local, mobilité et usage de la départementale... À titre d'illustration, la présence sur place d'assistantes maternelles allège les besoins de crèche et d'animation périscolaire, des agents municipaux ou des employés familiaux résidant au village limitent les déplacements sur la départementale, etc.

Et pourquoi pas un paysan-boulangier ?

► Collecter et compiler les renseignements concernant les aides publiques dont les propriétaires peuvent disposer pour louer leur bien dans le cadre d'un projet de location solidaire (dispositifs Solibail, aide aux travaux de rénovation, etc.). Diffuser ces informations (document papier, site internet de la commune, réunion publique, etc.).

► Se renseigner sur les Organismes fonciers solidaires (OFS), les BRS (bail réel solidaire), les dispositifs de « propriétaires solidaires », etc.

► Remettre sur le métier la question de l'assainissement, même si elle oblige à (re)discuter avec la métropole grenobloise.

► Prendre contact avec les propriétaires sans héritiers directs et leur faire savoir que la commune peut être une force de propositions pour que la transmission de leurs biens puisse s'inscrire dans la dynamique locale présentée ici.

Point n° 4 – Points de vigilance

► S'il n'est pas certain qu'une action publique suffise à infléchir les effets de la pression immobilière, il importe de ne pas se laisser paralyser par la difficulté du sujet.

Au-delà de ce qui pourra être réalisé concernant l'habitat, il y a là un enjeu fort de confiance dans le politique : il serait dommageable qu'une équipe municipale pleine d'énergie, capable de faire aboutir rapidement des réalisations qui font déjà l'unanimité, butte sur un point important de sa profession de foi. Ce serait un message brouillé pour la suite : la sienne, celle de l'équipe suivante, et celle du village. En effet, pour un habitant, entendre parler de ce sujet depuis des années sans le moindre coin de ciel bleu ou le moindre début d'inscription dans un projet, serait fortement démobilisateur et risquerait à terme d'affaiblir l'intérêt pour Proveysieux de rester une commune.

► Ne pas monter une « usine à gaz » qui condamnerait à coup sûr à l'abandon du moindre projet. Mais envisager des choses faisables, nécessairement modestes compte tenu des possibilités financières de la commune, et en adéquation avec la capacité du village à accueillir de nouveaux habitants. L'idée n'est pas d'amener 20 % de population supplémentaire que l'on aurait du mal à intégrer, quelles que soient ces populations.

► Ne pas aborder le sujet sous l'angle du « logement social ». Même si 65 % de la population française y est éligible, ce terme est clivant et gagnerait à être remplacé par une expression plus adaptée à un petit village.

► Veiller à contenir le développement des hébergements touristiques privés qui tronquent vite l'offre locative pérenne dont la commune a besoin pour l'équilibre social de sa population.

► Veiller à préserver des terrains mécanisables sur lesquels l'activité agricole pourrait être développée.

Point n° 5 – Soutiens et opportunités

► La Société publique locale Inovaction (SPL) et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) ont été identifiées comme des organismes susceptibles de soutenir la réflexion de l'équipe municipale et accompagner son action.

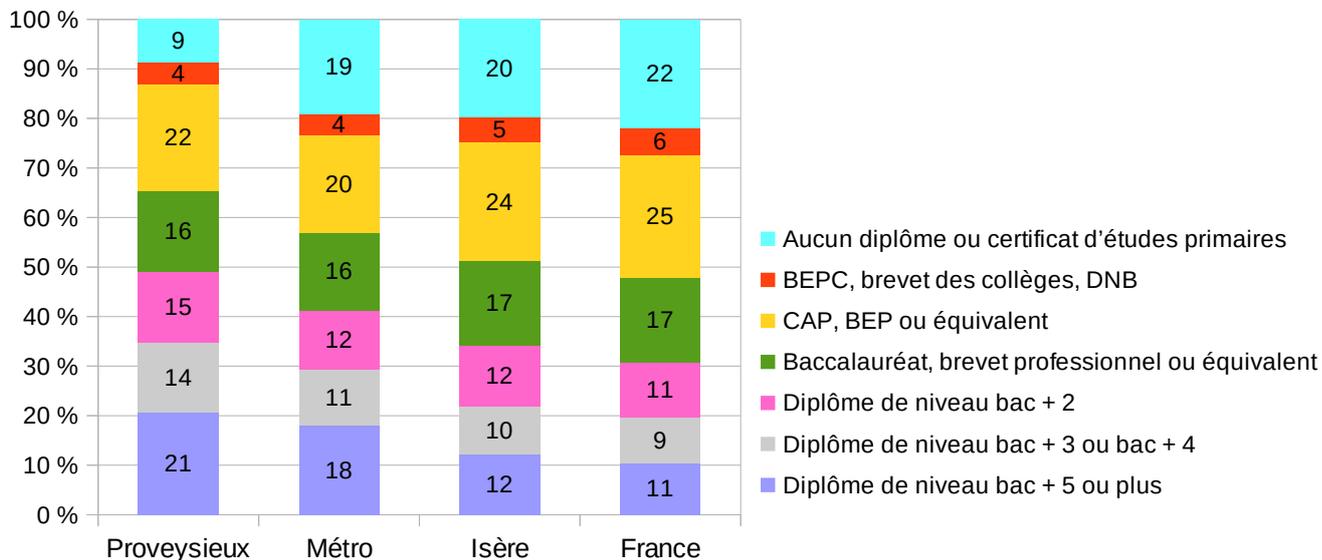
► L'évolution de l'opinion publique au village permet sans doute aujourd'hui ce qu'elle a empêché il y a 15 ou 30 ans : les « anciens habitants », parfois après avoir constaté que la règle du marché interdisait à leurs propres enfants de résider au village, sont aujourd'hui moins réticents à envisager une action publique visant un équilibre social de la population.

► Le CCDH ré-affirme son entier soutien sur le sujet (disponibilité, expérience, expertise d'usage) tant auprès de l'équipe municipale que de la population ou d'organismes extérieurs.

Annexes de la contribution N°8

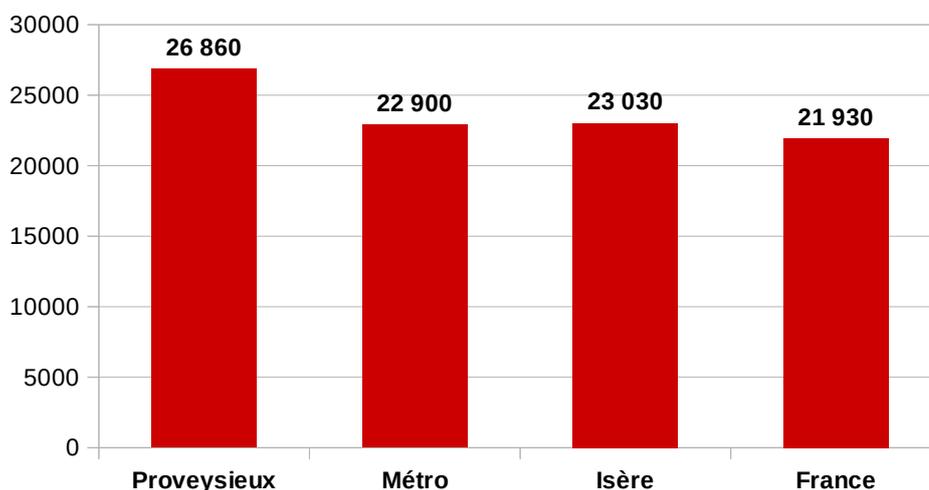
Distribution des diplômes dans la population

Source : Insée 2015



Niveau de vie médian par habitant

(En euro et par an - Insée 2019)



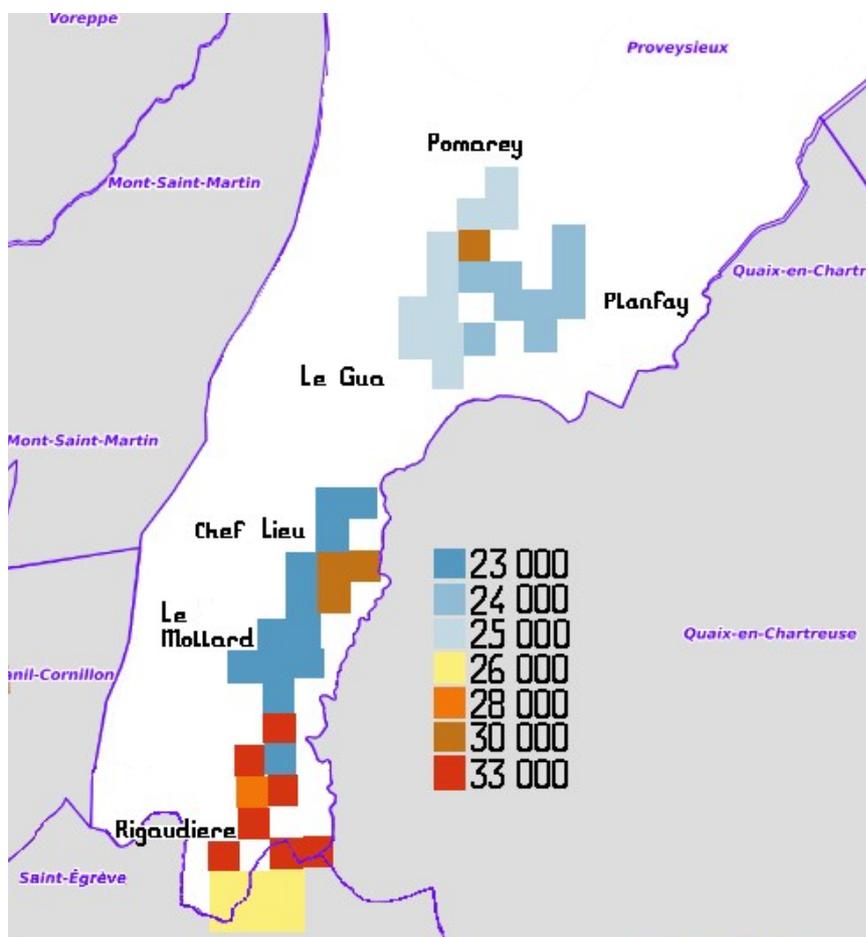
Le niveau de vie correspond au revenu disponible des ménages par « Unités de consommation », chaque individu étant comptabilisé comme suit : 1 UC au premier adulte, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le revenu disponible est le revenu des ménages après redistribution. Il prend en compte le revenu initial (salaires, pensions, revenus fonciers et financiers, etc.), augmenté des prestations sociales reçues et diminué des impôts versés.

Le niveau de vie médian est une valeur pivot : la moitié de la population a plus, l'autre moitié a moins. Il ne s'agit pas d'une moyenne, celle-ci étant habituellement plus élevée.

Niveau de vie localisé pour la commune de Proveysieux

Source : Insee (Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) – Données 2019



Précision sur les sources et définitions

Le Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) de l'Insee est établi à partir des données fiscales et celles des organismes gestionnaires des prestations sociales. Une version plus détaillée de cette carte est disponible sur le site Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr>).

Confidentialité : Pour protéger les informations personnelles, l'Insee attribue aux carreaux de moins de onze ménages une valeur moyenne, calculée à partir des carreaux voisins.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible des ménages par « Unités de consommation », chaque individu étant comptabilisé comme suit : 1 UC au premier adulte, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** est le revenu des ménages après redistribution. Il prend en compte le revenu initial (salaires, pensions, revenus fonciers et financiers, etc.), augmenté des prestations sociales reçues et diminué des impôts versés.

Le niveau de vie **médian** est une valeur pivot : la moitié de la population a plus, l'autre moitié a moins. Il ne s'agit pas d'une moyenne, celle-ci étant habituellement plus élevée.

Exemple pour Proveysieux : Carré bleu pâle (Le Gua, Savoyardière), signifie que 50 % des habitants du carré ont un niveau de vie supérieur à 25 000€ annuels, et l'autre moitié moins de 25 000€. Pour un couple sans enfants, cette somme représente approximativement 3 100€ mensuels (prestations sociales comprises et impôts déduits) ; pour une famille composée de 2 parents et 2 adolescents, ce même niveau de vie médian correspond à un revenu disponible de 5 200€/mois.

Suite à sa séance du 19 mai 2022, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH),

1. Souhaite que sa contribution n°8 du 24 février dernier portant sur l'importance de la question de l'habitat pour l'avenir du village figure in extenso sur le site de la mairie.
2. Propose de déléguer deux de ses membres pour encadrer une table de dépouillement réservée aux jeunes de la commune lors du deuxième tour des élections législatives le 19 juin 2022.
3. Émet une réserve touchant non pas au principe, mais à la réalisation de l'aménagement de la place de Pomarey. Ne serait-il pas judicieux de mobiliser des habitants au sein d'un « groupe-action-projet », qui ne soient pas déjà impliqués dans les associations ? Ces dernières, à chaque fois très sollicitées bien qu'en manque de relève et d'effectif, ont déjà une tâche importante reconnue dans les animations locales du village.

Suite à sa séance du 8 septembre 2022, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH),

1- S'inquiète des effets du changement climatique qui se font ressentir à Proveysieux, en particulier ceux causés par la période de sécheresse de cet été. La nature a souffert sur notre commune : la forêt avec ses peuplements ont perdu une partie de leur feuillage (réaction de protection pour assurer leur survie), les attaques d'insectes ravageurs (scolytes) ont profité de la faiblesse des arbres, les prairies ont complètement séché obligeant les éleveurs à nourrir prématurément leurs animaux, les jardins ont offert des productions de légumes souvent désastreuses par défaut d'arrosage, la faune sauvage a certainement subi ce manque d'eau.

Les conséquences de cette situation se sont traduites par deux incendies qui ont heureusement été maîtrisés rapidement contrairement à celui déclaré sur les communes voisines de Voreppe et la Buisse.

Devant d'hypothétiques incendies qui risquent de se déclencher dans le futur, le CCDH s'inquiète du manque d'infrastructure (pistes et chemins) adaptées aux véhicules de lutte contre le feu.

- Il suggère à la municipalité de s'approcher du SDIS 38 pour engager une réflexion sur la mise en place d'accès normalisés sur la partie basse de la commune.
- Il propose également que les commissions « Agriculture » et « Forêts » investissent le sujet, en particulier concernant les incidences d'une reforestation « sauvage » aux abords des hameaux et les obligations d'entretien dans les 50 mètres des habitations.

2- Rappelle son impression d'essoufflement de l'élan associatif global sur la commune.

Il paraît important que le conseil municipal ait un regard attentif sur ce sujet pour l'année à venir.

En effet, les associations jouent un rôle majeur au sein d'un village comme Proveysieux. Pour financer les activités scolaires et périscolaires des enfants, une partie du matériel pédagogique de l'école, assurer un lien social et convivial entre les habitants mais également permettre un accès à la culture grâce à diverses interventions extérieures, projection ou encore animations.

Tout ceci repose sur les bonnes volontés de quelques-uns qui ont besoin de relève pour diverses raisons. Les années écoulées, marquées par la crise sanitaire, ont certainement contribué à freiner l'élan. Il faut maintenant trouver de nouvelles forces vives pour assurer l'ensemble des manifestations à venir (indispensables pour certaines). Le 1er Mai a clairement été une réussite cette année mais ne doit pas cacher les difficultés réelles des associations à renouveler les effectifs pour continuer à assurer leur(s) vocation(s) sur une année complète.

Une consultation des associations par le conseil municipal suite à leurs AG respectives serait bienvenue afin d'évaluer plus précisément la situation de chacune.

3- Présentera son rapport annuel 2021-2022 lors de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2022